

Dépôts de moules non commercialisables en baie du Mont Saint-Michel : L'exécution de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2021 est suspendue.

L'exécution de l'arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine du 21 juillet 2021 portant autorisation du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord (CRC BN) à déposer des moules non commercialisables en Baie du Mont Saint-Michel est suspendue par la décision du juge des référés du vendredi 17 décembre 2021.

Le juge a retenu la caractérisation d'un référé « étude d'impact » au motif que ces moules non commercialisables déposées sur les chemins conchyliques *« constituent ainsi des sous-produits animaux relevant de la rubrique 2731 de la nomenclature des installations classées, dont le dépôt est soumis à autorisation, dès lors qu'il est constant qu'il dépasse 500kg/jour,... que le projet en cause relevait de l'évaluation environnementale après un examen au cas par cas,... »* Laquelle procédure n'a pas été respectée.

Depuis près de 10 ans, les associations APEME et Sites & Monuments et d'autres associations environnementales telles Les Amis du Rivage de la Baie, Eau & Rivières de Bretagne ont, à plusieurs reprises, saisi les autorités administratives et les élus locaux afin qu'il soit mis fin à ces rejets de moules sous taille sur l'éstran de la baie. Rappelons que la production de ces petites moules non commercialisables est le résultat de pratiques mytilicoles basées sur la maximisation de la rentabilité au détriment de l'environnement, par la mécanisation de la récolte des moules, pratique qui a débuté aux alentours des années des années 2000, puis s'est amplifiée et généralisée !

Ces rejets massifs occasionnent des odeurs de putréfaction subies par les populations littorales de la Laronnière (Cherrueix) en particulier, encouragent la prolifération des populations de goélands avec leurs cortèges de nuisances, la dégradation de la qualité des eaux marines et des paysages... le tout s'effectuant dans un site Natura 2000 classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La presse s'est faite l'écho de ces alertes sans que les mytiliculteurs ne changent leurs méthodes d'élevage des moules pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement du milieu marin et des paysages. De même, nos demandes de concertation sont restées vaines !

Alors des associations environnementales dont l'APEME, Eau & Rivières de Bretagne, rejointes par Sites & Monuments ont déposé plainte auprès de la délégation 35 de l'Office Français de la Biodiversité. C'est suite à ces dépôts de plainte que l'administration a décidé d'autoriser, par un arrêté du 21 juillet 2021, ces pratiques illégales au regard du code de l'environnement.

Pour mémoire, nos deux associations avaient obtenu, pour le même motif - à savoir l'absence d'étude d'impact au cas par cas - l'annulation du projet de moules sur filières devant les plages de Saint-Coulomb (décision du TA de Rennes du 10 juillet 2015).

Pour ces 2 recours, l'APEME et Sites & Monuments étaient défendues par Madame Marie-Pierre Maitre, avocate spécialiste en droit de l'environnement.

L'APEME et Sites & Monuments sont heureuses de cette décision et remercient l'Association « Intérêt à Agir » pour son soutien actif : le littoral de la baie du Mont Saint-Michel est protégé par plusieurs réglementations dont NATURA 2000 et honoré du classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Toute la réglementation qui protège ces espaces naturels doit être respectée et mise en œuvre car la mer et la biodiversité marine sont des biens communs fragiles et essentiels.

APEME : Association Pays d'Emeraude Mer Environnement ; Siège : Cancale ; Présidente : Marie Feuvrier
Sites & Monuments - SPPEF : (Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France)
Siège : Paris ; Président : Julien Lacaze

Contact Associations :

Marie FEUVRIER

Présidente de l'APEME ; Déléguée Sites & Monuments 35

02 99 89 65 00 // 06 88 08 99 93

e-mail : apeme35@gmail.com

site : www.apeme-meraude.jimdo.com facebook

Contact ATMOS Avocats

Marie-Pierre MAITRE

Avocate Associée Gérante - Docteur en Droit

Tél. Direct: 01 56 59 29 57 - Secrétariat : 01 56 59 29 51.

e-mail : marie-pierre.maitre@atmos-avocats.com

site : www.atmos-avocats.com